

## SEANCE DU 22 Juillet 2020

Le **vingt-deux juillet deux mille vingt**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes- sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Aurélien CHAMPROMIS, Sylvie CHAMPROMIS, Philippe MONCORGER, Clément LE PAGE, Jean Michel MOULIN, Delphine FARGE, Marie Claire FOUCHERAU, Dylan JACOPIN, Stéphanie PAWLOWSKI, Sandrine VEROT, Philippe MONCORGER, Dylan JACOPIN.

Absent excusé avec pouvoir : Monsieur Olivier BOICHON (pouvoir donné à Madame FARGE Delphine), Monsieur Bernard DESBENOIT (pouvoir donné à Madame VEROT Sandrine)

Absent excusé : Madame Delphine FARGE

Secrétaire de séance : Monsieur Gérald BUFFARD

\*\*\*\*\*

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

- Surcoût de la cantine scolaire due à la crise sanitaire
- Personnel :
  - ◆ Recrutement emploi d'été
- Commissions communauté de commune
- Subventions CRCP
- Questions diverses
  - ◆ Officialisation choix des tables et chaises pour la salle des fêtes
  - ◆ Achat des illuminations de Noël

\*\*\*\*\*

Avant de commencer, Clément LE PAGE nous fait un rapport de la réunion du conseil communautaire. Le procès-verbal est envoyé en pièce jointe de ce compte rendu aux conseillers et disponible pour consultation en mairie.

\*\*\*\*\*

**CANTINE SCOLAIRE - TARIFS juin et juillet 2020**  
**Sous-préfecture de Roanne**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier les tarifs de la cantine pour les mois de juin et juillet 2020, compte tenu du surcoût du prix des repas conditionnés à l'occasion de la crise sanitaire et livrés par la société Newrest.

Le Maire précise que cette évolution de tarif a été présentée aux parents fin mai 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **FIXE** le prix du repas à la cantine à 5.02 € TTC pour la période de juin et juillet 2020.

\*\*\*\*\*

## **PERSONNEL**

### **EMPLOI TEMORAIRE PERIODE ESTIVALE**

Monsieur le Maire présente la démarche réalisée pour le recrutement temporairement d'une personne pour la période estivale, et présente Monsieur BAILLY comme candidat officiel, pour la période du 03 août au 28 août 2020 inclus. Il indique qu'il sera en binôme avec Gérard SOLER pendant 15 jours.

Mr Bailly sera engagé comme agent non titulaire occasionnel, sur le grade d'adjoint technique territorial, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures et rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 (IB 350, IM 327).

### **DEPART EN RETRAITE DE MR SOLER**

Pour rappel Monsieur Gérard SOLER, part en retraite cette fin d'année.

Comme convenu lors de la réunion du 8 juillet, une fiche de poste a été rédigée en vue de son remplacement.

Une annonce a été faite avec une mise en ligne prévu pour début août sur le site du Centre de Gestion de la Loire pour un poste à pourvoir à compter du 01 octobre 2020.

\*\*\*\*\*

### **COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Le CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) dont la commune de NANDAX est adhérente, doit être représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant

Sont désignés :

#### **Délégué titulaire :**

- Roger SANDRI

#### **Délégué suppléant :**

- Olivier BOICHON

\*\*\*\*\*

## **COMITE CONSULTATIF DECHETS MENAGERS**

Le comité consultatif déchets ménagers dont la commune de NANDAX est adhérente, doit être représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant  
Sont désignés :

### **Délégué titulaire :**

- Philippe MONCORGER

### **Délégué suppléant :**

- Thierry GENOUX

\*\*\*\*\*

## **COMITE CONSULTATIF COHESION SOCIALE**

Le comité consultatif cohésion sociale dont la commune de NANDAX est adhérente, doit être représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant  
Sont désignés :

### **Délégué titulaire :**

- Sandrine VEROT

### **Délégué suppléant :**

- Sylvie CHAMPROMIS

\*\*\*\*\*

## **GROUPE DE TRAVAIL PCAET**

Le groupe de travail PCAET dont la commune de NANDAX est adhérente, doit être représenté par un délégué titulaire.  
Est désigné :

### **Délégué titulaire :**

- Marie Claire FOUCHERAU

\*\*\*\*\*

## **GROUPE DE TRAVAIL SANTE**

Le groupe de travail santé dont la commune de NANDAX est adhérente, doit être représenté par un délégué titulaire.  
Est désigné :

### **Délégué titulaire :**

- Delphine FARGE

\*\*\*\*\*

## **GROUPE DE TRAVAIL ECONOMIE**

Le groupe de travail Economie dont la commune de NANDAX est adhérente, doit être représenté par un délégué titulaire.

Est désigné :

### **Délégué titulaire :**

- Olivier BOICHON

\*\*\*\*\*

## **GROUPE DE TRAVAIL « HABITAT ET REINVESTISSEMENT DES CENTRES BOURGS »**

Le groupe de travail Economie dont la commune de NANDAX est adhérente, doit être représenté par un délégué titulaire.

Est désigné :

### **Délégués titulaires :**

- Clément LE PAGE
- Gérald BUFFARD

\*\*\*\*\*

## **GROUPE PROJET URBANISME**

Le groupe de travail Economie dont la commune de NANDAX est adhérente, doit être représenté par un délégué titulaire.

Est désigné :

### **Délégué titulaire :**

- Clément LE PAGE

\*\*\*\*\*

## **GROUPE PROJET EAU ASSAINISSEMENT**

Le groupe de travail Economie dont la commune de NANDAX est adhérente, doit être représenté par un délégué titulaire.

Est désigné :

### **Délégué titulaire :**

- Roger SANDRI

\*\*\*\*\*

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020 A L'ASSOCIATION CRCP NANDAX**

### **Sous-préfecture de Roanne**

Monsieur Roland TRIBOULET, Président du CRCP NANDAX, nouvelle association créée en début d'année, a adressé un courrier en date du 26 mars et un complément budgétaire en date du 4 juin 2019,

par lequel il sollicite l'obtention d'une subvention.

Avant de pouvoir délibérer, le Conseil Municipal souhaite avoir quelques compléments d'informations :

- Nombre de licenciés faisant partie de la commune

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS DIVERS :**

- **ILLUMINATION DU BOURG POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE**

Sous-préfecture de Roanne

- **ACHAT DES ILLUMINATIONS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place d'illuminations de Noël pour la rue principale.

Monsieur Gérald BUFFARD propose les décorations détaillées ci-dessous :

- Rubian cercles X 7 à 450 € HT unitaire
- Kit de fixation X 7 à 54 € HT unitaire
- Gracieux « traversée » X 7 à 1 280 € HT unitaire

Pour un montant total de 3 712.80 € TTC frais de port inclus.

Après délibération des membres du conseil municipal :

Pour 12  
Contre 1  
Abstention 0

- **DECIDENT** d'accepter l'achat des illuminations de Noël ci-dessus pour un montant total de 3 712.80 € TTC. Cette dépense figure au budget primitif 2020.

- **MISE EN PLACE DES ILLUMINATIONS**

Gérald BUFFARD expose au Conseil Municipal que pour la mise en place de ces illuminations il y a lieu d'envisager des travaux de Divers éclairage public 2020.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

### **Financement :**

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune	Participation CDC
Prises illumination dans le bourg	2 441 €	56.0 %	1 367 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 441.11 €</b>		<b>1 367.02 €</b>	<b>0.00 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **PREND ACTE** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Divers éclairage public 2020" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

➤ **PREND ACTE** que des travaux relevant de la compétence de Charlieu-Belmont Communauté seront assurés en coordination avec la métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Charlieu-Belmont Communauté.

➤ **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

➤ **PREND ACTE** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois ;

➤ **DECIDE** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 année ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ACHAT DE TABLES ET CHAISES POUR LA SALLE DES FETES**

Monsieur BUFFARD présente un devis de la société CBC pour le remplacement Des tables et des chaises de la salle des fêtes.

Monsieur Gérald BUFFARD propose les tables et chaises détaillées ci-dessous :

- 40 Tables pliantes : plateaux cérusé rosé, pieds Noir-décor : 8166.40 € HT+128€ HT éco contributions
- 160 Chaises coques gris anthracite, piètement chromé : 3528 € HT + 43.20€ HT éco participation

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- **DECIDENT** à l'unanimité d'accepter l'achat des tables et des chaises pour la salle des fêtes ci-dessus pour un montant total H.T. de 11 500 € HT +171.20 € HT d'éco taxe.
- Cette dépense figure au budget primitif 2020.

- **REFECTION DE LA COUR DE LA CANTINE DE L'ECOLE**

Monsieur BUFFARD présente 2 devis.

L'entreprise MONAT propose :

- décaissement et évacuation sur un site de commune de 75m<sup>2</sup> de gravette et concasse, fourniture et pose de pavé et de béton désactivé ; pour un montant de 9 126 € TTC

-

L'entreprise Monnet propose :

- réglage de fond et de forme compris décapage avec évacuation sur un espace de 116m<sup>2</sup>, fourniture et mise en place de concassé 0/31.5 réglé et compacté, avec 55m<sup>2</sup> de zone pavé et 63m<sup>2</sup> de zone enrobé à chaud ; pour un montant de 11 216,52 € TTC

Un 3<sup>e</sup> devis est attendu par l'entreprise Colas.

Les devis seront de nouveau présentés et les travaux seront à prévoir pour début 2021.

- **PROBLEME DE VITESSE**

MR JACOPIN informe qu'un riverain de la route de Saint Hilaire, à hauteur de la Joie, Lui a exposé le problème de véhicules passant à une vitesse excessive sur cette route. Le conseil propose d'en informer le conseil départemental afin d'envisager de mettre la zone à 70 au lieu de 80.

La séance est levée à 22 h 50.

La prochaine réunion se tiendra le 9 septembre 2020.